

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

## Négociations au niveau de l'OCDE - Piliers 1 et 2

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a pris acte de l'état d'avancement du dossier et des positions prises au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) - Piliers 1 et 2.

Le cadre inclusif sur le BEPS (CI) a reçu en mars 2018 un mandat concret du G20. L'intention est de présenter pour la fin 2020 des solutions basées sur le consensus et qui adaptent à l'économie numérique les accords internationaux fiscaux en matière d'imposition des entreprises transfrontalières.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Lotte Van der Stockt  
Porte-parole  
+32 477 47 18 32  
[Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be](mailto:Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be)